



## CONCOURS SALLE LA ROCHE SUR YON

(N° agrément : 1285126)

**(2x18m) Sélectif pour le championnat de France**

Dimanche 11 Octobre 2020

Complexe Sportif Rivoli  
Impasse Marengo  
85000 LA ROCHE SUR YON

2 Départs (2x28 places)	Horaires	
	Dimanche matin	Dimanche après-midi
Ouverture de greffe	8h00	13h30
Inspection du matériel	8h30	14h00
Échauffement sur cible	8h45	14h15
Débuts des tirs	9h15	14h45

Pause déjeuner entre les deux séries- Cérémonie de remise des prix vers 18h30

**Tirs en AB/CD**

**Arc Classique** : blason de 40 cm (*tri-spots sur demande*)

**Arc à poulies** : Tri-spots verticaux

**Arc nu** : Blason de 40 cm (*tri-spots sur demande*)

**Le concours n'est pas ouvert aux catégories minimales, benjamins et poussins.**

Récompenses pour les trois premiers de chaque catégorie et pour les meilleures équipes.

Tarifs	1x tir
Adultes	8.00€
Jeunes	6.00€

**Inscriptions avant le : 3 Octobre 2020**

**Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée par voie postale (*places limitées*)** avec le paiement, à l'ordre de : « **Compagnie d'archers St Georges** » et à envoyer à l'adresse de :

Mr Guillaume JUNKER  
2 rue de la Fée Mélusine  
85000 La Roche sur Yon

Mail : [cie.archers.saint.georges@gmail.com](mailto:cie.archers.saint.georges@gmail.com)

Tel : 06 37 66 86 54

Les équipes seront à déclarer au greffe avant le début des tirs - Licence à jour.  
Tenue conforme à la réglementation FFTA (*ou tenue blanche ou de club obligatoire*) et chaussures de sport obligatoire.

Arbitres : **MARTIN Cédric** - **DEPIETS Emilie** - **BERENGUER Roger**

BUVETTE « **DYNAMIQUE** » SUR PLACE

Dans le cadre des compétitions de tir à l'arc, un certain nombre de mesures sont à prendre en compte. L'objectif est de limiter au maximum les risques tout en permettant la pratique du tir à l'arc dans des conditions optimales.

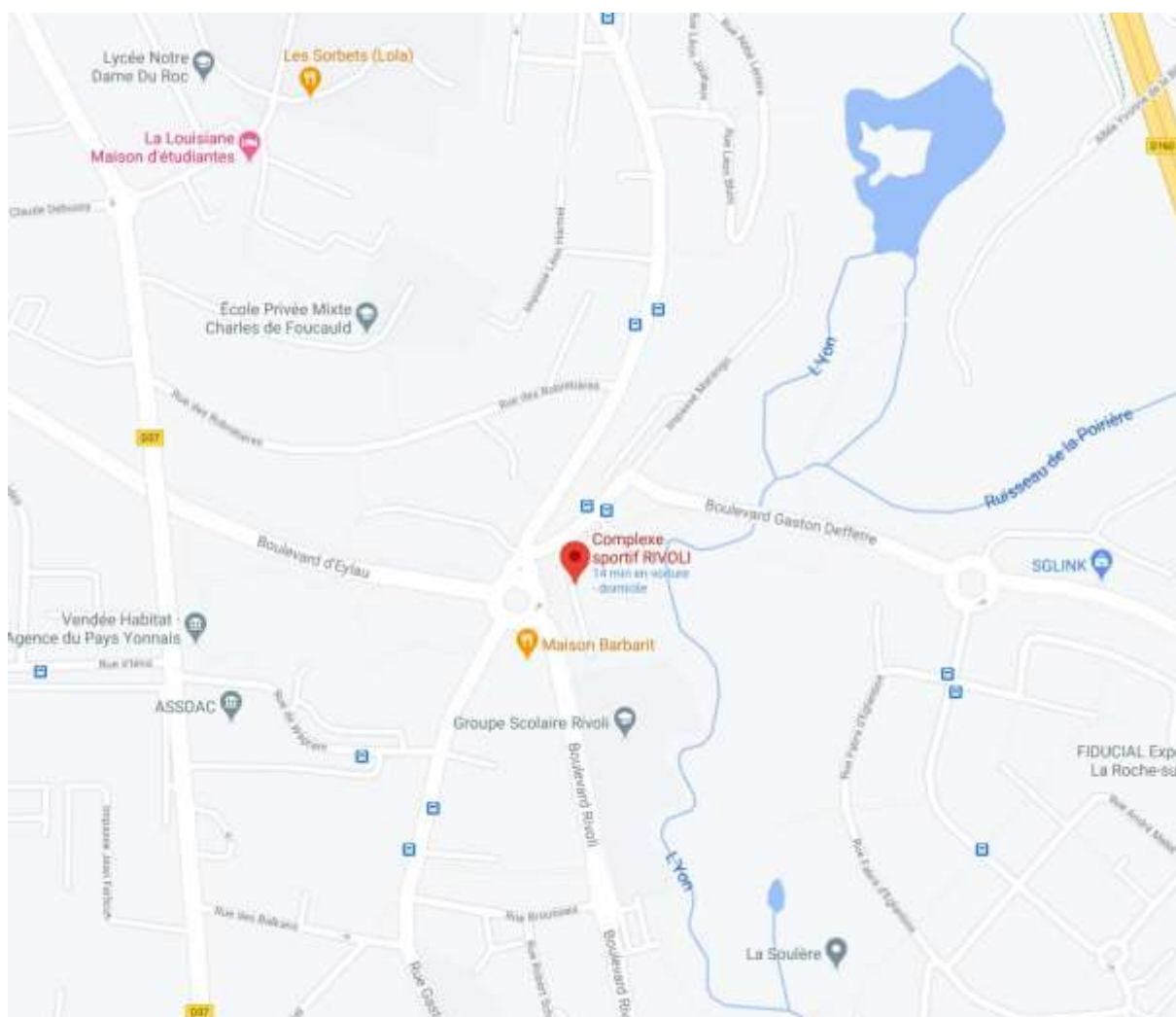
### Mesures à respecter

- **Port du masque** : Le port du masque est **obligatoire** pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque dans l'aire de pratique, et ce, seulement pendant le temps de pratique.
- **Distance de sécurité** : Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d'un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite à 80cm et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible.
- **L'aire de pratique** : Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles.
- **Le temps de pratique** : Il débute au moment de l'échauffement et s'étend jusqu'à la fin de la compétition. **Dès que l'archer quitte l'aire de pratique, pour se rendre aux toilettes ou à la buvette, il doit remettre son masque.**
- **Les spectateurs et/ou accompagnateurs doivent rester en dehors de l'aire de pratique.**

### Recommandations complémentaires

- Chaque participant apporte son stylo
- Respecter les marquages au sol au greffe et à la buvette
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition de tous.





Coordonnées GPS : 46°40'53.755" N - 1°24'57.279"O